

CHANGER DE FOURNISSEUR

Changer de fournisseur d'énergie. Sans rien changer d'autre.

Vous êtes chez EDF ou Engie depuis des années et l'idée de changer vous fait hésiter ? Voici ce qui change, et surtout tout ce qui ne bouge pas.

✓ Aucune coupure

✓ Aucun technicien

✓ Même compteur

✓ Démarches gérées pour vous

LE RÉSEAU

Un seul réseau, quel que soit le fournisseur

L'électricité et le gaz passent par les mêmes câbles et les mêmes canalisations pour tout le monde. Le fournisseur achète l'énergie, fixe le prix et vous envoie la facture. Il ne touche ni au réseau, ni à votre compteur.

**Enedis** Électricité

Gère le réseau, le compteur, les interventions et les dépannages. Si le courant saute, c'est Enedis qui se déplace, quel que soit votre fournisseur.

GRDF Gaz

Gère les canalisations, le compteur, la sécurité et les urgences. Votre fournisseur de gaz n'intervient jamais sur l'installation.



Les mêmes règles pour tous. Enedis et GRDF sont encadrés par la loi et contrôlés par la Commission de régulation de l'énergie. Le client d'un fournisseur alternatif est raccordé et dépanné exactement comme un client d'EDF ou d'Engie.

LE CHANGEMENT, CONCRÈTEMENT

Trois étapes, et vous n'avez qu'une signature à faire

ÉTAPE 1**Vous choisissez l'offre**

Nous vous présentons les propositions reçues. Vous signez celle qui vous convient.

ÉTAPE 2**Nous gérons les démarches**

Résiliation de l'ancien contrat et mise en place du nouveau : aucun courrier à envoyer.

ÉTAPE 3**Le contrat démarre**

À la date prévue, sans coupure et sans intervention dans vos locaux.

STRATÉGIE D'ACHAT

Le prix se joue avant la signature. Souvent des années avant.

Changer de fournisseur ne suffit pas. Ce qui fait la différence sur votre facture, c'est le moment où vous achetez et la façon dont vous achetez.

ANTICIPER

Un contrat peut se signer des années à l'avance

L'énergie des années à venir se négocie dès aujourd'hui sur les marchés. Vous pouvez donc fixer maintenant le prix d'un contrat qui ne démarrera que plus tard, même si votre contrat actuel court encore.

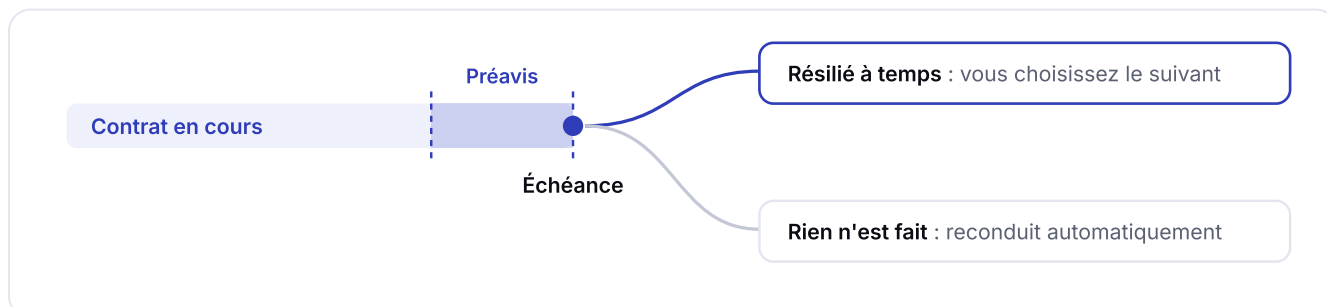


Exemple. Votre contrat se termine fin 2028. Dès 2026, vous pouvez signer un contrat qui démarrera en janvier 2029, avec un prix connu dès la signature. Si les marchés montent entre-temps, vous n'êtes pas concerné.

ÉCHÉANCES

Le piège de la reconduction tacite

Beaucoup de contrats se renouvellent automatiquement s'ils ne sont pas résiliés avant la fin d'un préavis. Sans vigilance, on repart pour une nouvelle période, au prix proposé par le fournisseur, sans avoir comparé. Connaître sa date d'échéance, c'est garder la main.



Le bon réflexe. Repérez la date d'échéance et la durée du préavis de votre contrat. Si vous nous transmettez votre facture, nous le faisons pour vous et nous vous prévenons à temps.

LE BON CONTRAT

Fixe ou indexé ? Tout dépend du moment.

Il n'existe pas de contrat idéal pour tout le monde. Il existe un bon contrat pour votre activité, signé au bon moment.

LES OPTIONS

Trois paramètres à combiner

Prix fixe

Le prix est bloqué pour toute la durée. Le budget est connu à l'avance et protégé des hausses.

Prix indexé

Le prix suit le marché, à la baisse comme à la hausse. Il demande un suivi régulier.

Durée

Un an, trois ans, quatre ans : elle se choisit selon vos projets et le niveau du marché.

Bloquer un prix protège d'une hausse, mais empêche de profiter d'une baisse : le moment de la signature compte autant que le contrat lui-même.

LE MARCHÉ

Les prix bougent tous les jours

Les prix de l'électricité et du gaz varient chaque jour sur les marchés. Signer dans l'urgence, quelques semaines avant l'échéance, c'est accepter le prix du jour. S'y prendre tôt, c'est pouvoir attendre un point bas pour signer. C'est notre rôle : suivre les marchés, surveiller vos échéances et mettre 25 fournisseurs en concurrence au bon moment.



POUR DÉMARRER, ENVOYEZ-NOUS

**Votre dernière facture**

Datée de moins de 3 mois. C'est la pièce indispensable.

**Une facture d'été et une facture d'hiver**

Seulement si votre facture distingue des heures « été » et « hiver » : les fournisseurs en ont besoin pour comparer vos prix actuels, saison par saison.

**L'autorisation de collecte de données, signée en ligne**

Les fournisseurs l'exigent pour préparer une offre à votre nom. Elle ne vous engage à rien : ni contrat, ni changement de fournisseur. Elle autorise seulement la consultation de vos données de consommation.